

OUI

votation cantonale du 29 novembre 2009

À LA LOI SUR
L'ÉNERGIE

Christian Levrat

Conseiller national (FR)
Président du PSS



UN SCRUTIN CAPITAL

Qu'on le veuille ou non, nous avons entamé une révolution énergétique et industrielle et la question qui se pose est simple : voulons-nous être les acteurs ou les simples spectateurs de cette évolution ? Notre société ne peut indéfiniment construire sa prospérité sur l'exploitation systématique des ressources de notre planète. Nous arrivons ainsi au terme du cycle des hydrocarbures. S'ouvre à nous une nouvelle ère économique, basée sur les énergies propres et renouvelables, et – pour le Parti socialiste – nous devons agir maintenant ou jamais. Parce que notre économie doit se libérer peu à peu de sa dépendance aux énergies fossiles pour fonder son développement sur les énergies renouvelables. Parce que, dans trente ans, nous devons vivre dans des maisons qui ne consomment plus d'énergie mais en produisent. A ce titre, la nouvelle loi neuchâteloise sur l'énergie a valeur d'exemple sur le plan fédéral. Grâce à elle, le canton de Neuchâtel fera œuvre de pionnier dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments. Voilà qui répond à une préoccupation constante des socialistes, qui souhaitent utiliser le formidable potentiel en termes d'emplois et de croissance de l'efficacité énergétique, comme des énergies renouvelables. C'est le fondement même d'une initiative populaire fédérale que s'apprête à lancer le Parti socialiste suisse. C'est aussi le principe qui sous-tend la révision de la loi neuchâteloise sur l'énergie. A ce titre, je vous encourage vivement à l'accepter et vous assure de notre soutien déterminé dans le cadre de la campagne qui précédera cette votation capitale.

UN PROJET POUR DEMAIN

Le 29 novembre, les Neuchâteloises et Neuchâtelois seront les premiers à se prononcer sur un objet qui concerne toute la Suisse. Un rendez-vous essentiel pour notre canton, un engagement à ne pas manquer.

La question que pose la nouvelle loi sur l'énergie nous concerne toutes et tous. Formulée simplement : voulons-nous diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et limiter nos émissions polluantes ? Ou encore : quel environnement choisissons-nous pour les années à venir ? Notre réponse s'apparente à une signature, celle d'un contrat avec les générations futures. Ne les oublions pas ! Nous avons ici et maintenant l'occasion de participer concrètement à la construction d'un héritage empreint de responsabilité, solidaire et écologique.

Un vote cantonal pour un choix de société !

Notre choix, attendu, servira d'exemple à l'ensemble du pays. Lisons la Constitution fédérale : « la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie. » En décembre, la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique déterminera à Copenhague les objectifs et les solutions à mettre en œuvre à l'échelle internationale.

Exemplaires, les normes de la nouvelle loi nous ouvrent la voie vers l'indépendance énergétique. Elles encouragent l'efficacité énergétique et l'utilisation optimale des énergies renouvelables locales. Il nous appartient de choisir notre consommation, de prendre nos responsabilités aujourd'hui, pour demain.

Dire OUI à la loi sur l'énergie, c'est choisir une action cohérente pour le canton, solidaire avec la planète !

Johanne Lebel Calame

Députée

Vice-présidente du PSN



Monika Dusong

Ancienne conseillère d'Etat
Présidente de la Fédération romande
des consommateurs



DES CERTIFICATS ÉNERGÉTIQUES AU SERVICE DU CONSOMMATEUR

Tout le monde sait qu'il faut des actions volontaristes pour préserver notre climat. Notre responsabilité envers les générations futures est engagée. Avec la révision de la loi sur l'énergie, Neuchâtel est le premier canton à faire un pas concret vers la société à 2000 watts.

Pourrons-nous réduire de manière significative notre consommation d'énergie sans réduire notre confort ? Oui, sans doute, si notre économie prouve une nouvelle fois sa capacité d'innover et de relever ce défi qui peut même être une opportunité de nous positionner sur un marché tourné vers l'avenir. Aujourd'hui déjà, les moyens technologiques existent pour améliorer, par exemple, l'efficacité énergétique des appareils électroménagers ou des bâtiments.

Pour que le consommateur puisse s'inscrire dans la démarche et faire des choix cohérents, il doit savoir combien les appareils qu'il achète ou les bâtiments qu'il habite consomment d'énergie. La nouvelle loi sur l'énergie prévoit justement l'établissement d'un certificat énergétique pour les bâtiments, à l'instar de ce qui existe déjà pour les appareils électroménagers.

Cet étiquetage conduira à coup sûr les propriétaires immobiliers à prendre des mesures d'assainissement pour diminuer la consommation énergétique de leur bien, ce qui ne peut qu'être favorable aux locataires et aux copropriétaires. La baisse des coûts de chauffage et l'amélioration du confort des logements compenseront largement le coût des rénovations. Par conséquent, la loi s'inscrit également dans le cadre des différents plans de relance qui visent à soutenir l'emploi.

C'est pourquoi je voterai OUI à la loi sur l'énergie, une loi favorable à l'environnement, au consommateur et à l'emploi !

POURQUOI JE VOTE OUI À LA LOI SUR L'ÉNERGIE

Tout le monde s'accorde à dire que nous devons faire tout notre possible pour préserver notre environnement et celui que nous léguerons à nos enfants.

La loi cantonale sur l'énergie est très novatrice et elle vient d'être récompensée par les experts du PRIX SOLAIRE SUISSE 2009 ! Grâce à cette loi, notre canton :

- est le premier canton de Suisse à prévoir l'introduction de la société à 2000 watts le plus rapidement possible, mais au plus tard en 2050 ;
- montre le bon exemple en conformant les édifices publics neufs et rénovés aux normes techniques les plus avancées (Minergie notamment) ;
- permet aux communes d'assainir leurs bâtiments et de se doter de réseaux de chauffage à distance alimentés par des énergies renouvelables ;
- veut restreindre les chauffages électriques qui gaspillent inutilement l'énergie ;
- exige que les nouvelles constructions couvrent 20% au moins de leurs besoins énergétiques par des énergies renouvelables.

Les experts sont d'avis que les 25 autres cantons suisses devraient adopter sans tarder les normes neuchâteloises sur l'énergie pour préserver notre environnement.

Soyons fiers de cette loi volontariste qui prouve la détermination des Neuchâteloises et des Neuchâtelois à limiter leur consommation d'énergie et leur dépendance vis-à-vis de l'étranger. Les surcoûts d'investissement seront amplement compensés par les économies de fonctionnement tant pour les propriétaires que pour les locataires.

Les quelques contraintes imposées par la loi sont nécessaires si l'on veut protéger efficacement notre planète. Il est trop tard pour rêver en ne comptant que sur la bonne volonté de chacun pour améliorer la situation... l'évolution de la consommation d'énergie durant ces dernières années le démontre de façon dramatique !

Jacques-André Maire

Conseiller national
Membre de la Coopérative de
chauffage à distance (à bois) des Ponts-de-Martel





Jean-Nat Karakash

Conseiller communal, Val-de-Travers

DES MÉGAWATTS D'ÉNERGIE POUR GAGNER !

Enfin un réel progrès, il était temps ! La nouvelle loi sur l'énergie constitue une réelle avancée pour notre canton. Au terme d'une législature durant laquelle nous avons souvent dû « faire le poing dans la poche », la gauche a finalement réussi à imposer un projet porteur, tant au plan économique qu'environnemental. Il s'agit maintenant de transformer l'essai dans les urnes, ce qui n'est de loin pas gagné vu les intérêts particuliers qui sont en jeu.

Pourtant, les arguments ne manquent pas. La planète entière sait que nous devons renforcer nos efforts pour préserver l'environnement. Par exemple, il est évident qu'il faut lutter contre les « passoires » énergétiques que sont certains vieux bâtiments. Dans un tel domaine, la logique du court terme est un non-sens économique et écologique. Au contraire, penser sur le long terme est à la fois profitable à l'environnement et rentable financièrement. Il suffit de se souvenir des envolées des prix de l'énergie que nous avons subies il y a à peine un an. Il est certain que le phénomène se reproduira dès la reprise économique, avec à la clé un nouveau coup d'assommoir pour les habitants des bâtiments mal isolés. Quant aux nouveaux bâtiments, ils doivent logiquement être construits pour consommer le moins d'énergie possible, ce qui est déjà le cas pour la plupart d'entre eux. Cette période de crise est particulièrement propice à l'introduction de ces nouvelles exigences, qui stimuleront un secteur porteur de développement économique durable.

Outre ces quelques réflexions, de nombreuses autres avancées sont prévues par la nouvelle loi. Face à une droite qui défend une malsaine et égoïste liberté de gaspiller, mobilisons des mégawatts d'énergie sociale et solidaire pour obtenir un oui le 29 novembre !



INCITATION CONTRE OBLIGATION : UN CHOIX SIMPLISTE !

Le référendum porte sur la méthode à appliquer pour respecter le principe de consommer l'énergie plus proprement afin de préserver le seul environnement dont l'humanité dispose aujourd'hui, principe adopté par la plupart des pays du monde. Les opposants à la loi jugent que l'incitation serait plus efficace que l'obligation. C'est un choix simpliste.

Il est vrai que l'obligation est liberticide et que l'incitation responsabilise. Mais l'incitation est parfois insuffisante, notamment lorsque l'enjeu est vital pour la communauté, et c'est alors l'obligation qui s'impose. Ainsi, l'incitation fonctionne dans les domaines culturel ou agricole, mais l'obligation est nécessaire dans ceux des impôts ou de l'école « obligatoire » et devrait l'être en matière d'économie financière. En réalité, souvent obligation et incitation se complètent. Dans le domaine de l'énergie, les multiples incitations depuis quarante ans à développer le renouvelable et à économiser, certes utiles, n'ont manifestement pas suffi puisque les appels des scientifiques au sens des réalités se multiplient à grands renforts médiatiques. Il s'agit donc d'étoffer l'incitation avec une dose d'obligation.

C'est ce qu'ont compris le Conseil d'Etat et le Grand Conseil neuchâtelois durant la législature 2005-2009 en alliant incitation – par les transports publics et le Transrun, par l'autonomie énergétique des régions via le Run et par le projet de pôle de recherche en matière d'énergies solaire et géothermique – et obligation – avec une loi qui exige la tenue d'un certificat énergétique et l'assainissement des bâtiments sur le long terme.

Refuser la loi en opposant incitation et obligation est un choix simpliste. C'est nier les efforts d'incitation réalisés depuis quarante ans et les projets lancés ces quatre dernières années. Accepter la loi, c'est admettre que la maîtrise de l'énergie est désormais vitale au fonctionnement équilibré de la société et c'est profiler Neuchâtel comme leader dans un domaine de pointe.

Bernard Soguel

Ancien conseiller d'Etat



5 RAISONS DE VOTER OUI À LA LOI SUR L'ÉNERGIE

OUI à une loi responsable et prévoyante : elle permet de diminuer notre consommation d'énergies fossiles de plus en plus chères et de plus en plus rares. Elle réduit aussi notre dépendance envers l'étranger.

OUI à une loi favorable à notre environnement : une diminution des émissions de CO₂ est la meilleure façon de combattre le réchauffement climatique.

OUI à une loi raisonnable : les mesures d'assainissement doivent être écologiquement justifiées et économiquement supportables.

OUI à une loi créatrice d'emplois : assainir et isoler les bâtiments donne du travail aux entreprises du canton. Cela permet de créer dès maintenant des emplois pour longtemps.

OUI à une loi économique : tous les bâtiments doivent être rénovés périodiquement pour éviter leur dégradation. A cette occasion, il s'agira d'améliorer leur efficacité énergétique, ce qui diminuera la facture de chauffage. Avec l'inévitable hausse du prix du pétrole, la baisse des charges compensera l'augmentation du loyer.